

AVENANT du 06 novembre 2025
A LA CONVENTION COLLECTIVE DES ASSURANCES
ACCORD DE SALAIRES POUR L'ANNEE 2026

ENTRE :

Le syndicat des employeurs du secteur de l'assurance (SESA)

d'une part,

ET :

La confédération A TIA I MUA,

La confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie/ Force ouvrière (CSTP/FO),

La confédération OTAHI,

,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er. - A compter du 1^{er} janvier 2026, les salaires minima conventionnels du secteur des assurances sont revalorisés de +1,2 %, conformément à la grille annexée.

Article 2. - Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent accord qui sera déposé au greffe du tribunal du travail de Papeete.

Fait à Papeete le 06 novembre 2025

Pour le SESA	
Xavier DUCERF	
Pour les organisations syndicales de salariés	
Pour la confédération CSTP/FO	Pour la CSIP
Heitiare WONG	
Pour la confédération A TIA I MUA	Pour la confédération OTAHI
Vincent TOREA	Lucie TIFFENAT

ANNEXE :

**SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS DU SECTEUR DES ASSURANCES
À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026**

Au 1^{er} janvier 2026		
Catégorie professionnelle	Salaire mensuel	Salaire horaire
1ère catégorie	178 437	1055,84
2ème catégorie	178 870	1058,40
3ème catégorie	179 302	1060,96
4ème catégorie	190 119	1124,96
5ème catégorie	207 780	1229,47
6ème catégorie	239 227	1415,54
7ème catégorie	269 300	1593,49
8ème catégorie	316 414	1872,27